



AFRICAN TELECOMMUNICATIONS UNION
L'UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

General Secretariat / [Secrétariat Général](#) : Nairobi

25 mai 2022

Réf. : 088/05/UAT/PC/CIR-2022

- Lettre circulaire aux États membres de l'UAT

Objet : Invitation à la 6^{ème} Session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'UAT 2021 (CPL-22) à Alger, Algérie du 25 au 26 juillet 2022

J'ai le plaisir de vous inviter à la 6^{ème} session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union africaine des télécommunications (CPL-22), qui se tiendra à Alger, Algérie, du 25 au 26 juillet 2022, sur l'aimable invitation du gouvernement algérien qui a accepté d'accueillir ladite conférence et les réunions connexes.

La CPL-22 sera précédée de trois (03) autres réunions connexes, à savoir :

- la Session extraordinaire du Conseil d'administration du 18 au 19 juillet 2022 ;
- la 3^{ème} réunion préparatoire régionale de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-22 de l'UIT) du 20 au 21 juillet 2022 ; et
- le Comité préparatoire de la Conférence (CPC) du 22 au 23 (demi-journée du 23) juillet 2022.

Je voudrai également appeler votre attention sur les questions suivantes : les dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'Union en vigueur :

(i) Propositions relatives aux travaux de la conférence

Les propositions soumises par les États membres concernant l'amendement de la Constitution et la Convention de l'UAT ainsi que des observations sur le projet de Plan stratégique pour la période 2023-2027 doivent parvenir au Secrétaire général au plus tard le 25 juin 2022, afin qu'elles puissent être publiées et examinées en temps opportun par tous les États membres. Le Secrétaire général communiquera dès que possible les informations ainsi recueillies à tous les États membres.

(ii) Élections

- (a) La Conférence de plénipotentiaires élira le Secrétaire général pour la période 2023-2027. Comme suite à ma lettre circulaire référencée : 027/02/ATU/PC/CIR-2022 du 11 février 2022 dans laquelle j'annonçais la vacance du poste, je rappelle aux pays souhaitant présenter un candidat d'en informer le Secrétariat général, par écrit par la voie diplomatique, en tenant compte des conditions énoncées à l'article 3 de la Convention. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre, la candidature doit parvenir au Secrétariat général au plus tard le 27 juin 2022.

En outre, tout État membre de l'Union souhaitant présenter un candidat ne doit avoir aucun arriéré de contributions à la date de l'élection, faute de quoi la candidature de son ressortissant sera rejetée par la Conférence.

(b) La Conférence de plénipotentiaires élira également les États membres qui composeront le Conseil d'administration de l'UAT pour la période 2023-2027. À titre de rappel, vous êtes priés d'informer par écrit le Secrétariat général du désir de votre pays de présenter sa candidature à un siège au Conseil d'administration dans le délai indiqué dans ma lettre référencée : 051/03/ATU/PC/CIR-2022 du 31 mars 2022, soit avant le 27 juin 2022.

(iii) Exercice de droit

- (a) Afin de pouvoir exercer pleinement leurs droits souverains à la CPL, les États membres doivent s'assurer qu'ils ont conservé leur droit de vote. Conformément à l'article 8 (8.2) de la Convention, un État membre perd le droit de vote s'il n'honore pas ses obligations financières pendant une période de deux (2) années consécutives. De même, conformément à l'article 5 (5.1) de la Convention, les délégations représentant les États membres à la CPL doivent être **dûment accréditées** par le Chef d'État ou de gouvernement, ou le Ministre chargé des affaires étrangères pour leur permettre d'exercer le droit de vote.
- (b) Conformément à l'article 5 (5.3) de la Convention, un État membre qui n'est pas en mesure d'envoyer sa propre délégation à la Conférence peut donner à la délégation d'un autre État membre la procuration de voter et de signer en son nom.

(iv) PP-22 de l'UIT

Enfin, la CPL-22 à Alger se tiendra en prélude de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-22) prévue à Bucarest, en Roumanie, du 26 septembre au 14 octobre 2022. Par conséquent, la 2^{ème} réunion préparatoire régionale de l'UIT pour la PP-22 offrira un cadre idéal pour harmoniser les nombreuses questions importantes relatives au développement des télécommunications/TIC, au niveau régional et mondial, en vue d'adopter des positions/propositions communes africaines (PCA), pour les travaux de la PP-22 de l'UIT lors de la 3^{ème} réunion préparatoire.

Inscrivez-vous pour y assister via : <https://www.atuuat.africa/atu-cpl-22-hosted-by-algeria/registration22/>

Je joins à la présente l'ordre du jour du CPC et de la CPL-22 pour information. Toutes les informations relatives à la conférence et aux réunions connexes seront disponibles sur le site Web de l'UAT à l'adresse suivante : <http://www.atuuat.africa>.

Je me réjouis déjà à la perspective de vous accueillir à Alger.

Veuillez recevoir, Monsieur/Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



John OMO
Secrétaire général



Pièces jointes :

- Projets d'ordre du jour de la CPL-22 et du CPC